

Séance du 17 mai 2016, 20h30 à la Mairie

Etaient présents : MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

Excusés : Marilyn COLIN, Sophie DUPRE, Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC, Jean Paul RAYSSAC.

Jean Paul RAYSSAC *donne pouvoir de décision et signature à Didier ALBERT*

Jean Marc NESEN *donne pouvoir de décision et signature à Viviane GAYRAL*

Didier ALBERT a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 n'a fait l'objet d'aucune observation ; il est approuvé à l'unanimité des présents.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (SDET).

Madame le maire expose qu'en 2015, le SDET a mandaté la société KPMG pour effectuer un audit administratif et financier, audit présenté en comité syndical lors de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

Elle expose que les conclusions de cet audit ont fait apparaître la nécessité de clarifier le cadre juridique d'exercice de certaines activités du syndicat. Les actions du SDET en matière d'éclairage public telles que prévues par les statuts en vigueur sont irrégulières et le syndicat intervient en dehors de son champ de compétences.

Aussi, afin de poursuivre ses missions auprès de ses membres, le SDET a modifié ses statuts.

Cette modification, porte sur:

- l'activité « éclairage public »
- les actions ponctuelles auprès des collectivités en termes d'énergie,
- l'introduction de commissions ad hoc en fonction de chaque compétence exercée par le SDET,
- la mise à jour des membres en raison de la création de communes nouvelles.

Madame le maire précise que le projet de statuts modifiés a été transmis à chacun des membres qui ont été invités à formuler des observations.

Le conseil municipal de Cambon,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Et après en avoir débattu, à l'unanimité:

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts.

Pour : 16

contre : 0

abstention : 0

APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (PLH) DE L'ALBIGEOIS 2015-2020.

Par délibération en date du 15 octobre 2013, le conseil de communauté a décidé d'engager la démarche de révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois.

Le programme local de l'habitat, selon le code de la construction et de l'habitation (CCH) définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le PLH indique les moyens, notamment fonciers qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Le contenu du PLH encadré par le code de la construction et de l'habitation, comprend les éléments essentiels suivants diagnostic, orientations, programme d'actions thématiques et programme d'actions territorialisées.

Le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 qui vous est soumis est le résultat d'un important travail de concertation conduit par l'agglomération avec ses communes membres et les acteurs locaux de l'habitat publics, privés et institutionnels.

C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération a défini les quatre orientations qui guideront la politique locale de l'habitat sur la période des six prochaines années :

- Piloter la politique locale de l'habitat
- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois
- Répondre aux besoins des plus vulnérables
- Répondre aux attentes de qualité du cadre de vie.

Le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 est constitué des documents suivants :

- ⇒ Diagnostic territorial
- ⇒ Orientations-Programme d'actions
- ⇒ Programme d'actions territorialisées

Le conseil municipal de Cambon,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation articles L.302-1 et suivants,

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

VU la délibération N° 4 - 158 I 2013 portant Engagement de la procédure de révision du PLH de l'Albigeois

VU le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLU) 2015-2020 joint en annexe,

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération réuni le 7 avril 2016, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE:

D'APPROUVER le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 qui comprend les documents suivants diagnostic, orientations-programme d'actions et programme d'actions territorialisées.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DEVANT LA SALLE POLYVALENTE

En 2010, le conseil municipal avait décidé de transformer le parking devant la salle polyvalente en une place publique piétonne. Les travaux engagés ont été conséquents. Il a fallu décaisser, remblayer, niveler une surface de 2 200 m² et mettre en place un réseau pluvial avant tout aménagement qui incluait également la construction d'un escalier, la maçonnerie d'un jardimur et les plantations.

Devant le coût important de l'aménagement, le choix du revêtement de surface s'est porté sur du « stabilisé » qui était la solution la moins onéreuse.

En six ans, cette surface de « castine » s'est révélée problématique, en particulier en raison de sa « volatilité ». Le sol de la salle polyvalente est devenu très difficile à nettoyer, puisque la terre de la castine s'y incruste.

La municipalité a prévu depuis plusieurs années de refaire le sol de la salle polyvalente, pour le rendre plus agréable aux différentes associations qui l'occupent, et en particulier pour tous les exercices qui se passent au sol (gymnastique, danse, jeux d'enfants au CLAE). Toutefois avant de changer le revêtement de ce sol, il faut trouver une solution à la castine de l'extérieur.

Nous avons sollicité l'avis des services techniques de l'agglomération sur différentes superficies. Les coûts d'un aménagement en micro béton luminescent sont estimés à :

- 1) la zone en L devant la salle autour de l'aire pavée, pour une surface de 368 m² : 28 700 € H.T.
- 2) la zone en L devant la salle autour de l'aire pavée, plus le retour côté droit, pour une surface de 368 m² + 227 m² soit 595 m² au total : 44 700 €
- 3) la zone 1 et 2 plus les aires pavées soit la totalité pour une surface de 368 m² + 227 m² + 100 m² = 695 m² au total : 52 800 €

Après discussion, la 3ème estimation a été écartée en raison de son coût ; de plus la plupart des membres du conseil sont attachés aux aires pavées. La 2ème mouture a recueilli la majorité des voix, en raison de la cohérence qu'elle apporte sur l'ensemble de la surface. La luminescence est interrogée par quelques élus qui sont inquiets sur la pérennité du produit.

Le conseil mandate madame le maire pour poursuivre l'étude et demander des devis aux entreprises.

Pour : 16

contre : 0

abstention : 0

DIVERS

Madame le Maire expose la demande d'occupation du domaine public pour un camion pizza un soir par semaine. Après discussion et vote, le conseil à la majorité décide de refuser cette demande pour privilégier les commerçants installés sur la commune.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali